

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 20 février 2025
16 h**

**Séance tenue le jeudi 20 février 2025 – 16 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku, représentante de la Ville de Côte Saint-Luc, en remplacement de M. Mitchell Brownstein Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, Mme Julie Brisebois, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Peter Malouf, M. Denis Marcil, représentant de la Ville de Montréal-Est en remplacement de Mme Anne St-Laurent, Mme Sophie Mauzerolle, M. David Newell, représentant de la Ville de Beaconsfield, en remplacement de M. Georges Bourelle, M. Alex Norris, M. Jocelyn Pauzé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, Mme Tanya Toledano, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Beny Masella et M. Luc Rabouin

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Jeremy Levi

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement.

Puis, elle remercie les membres du conseil pour cette minute de silence et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 16 h 03, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public » et invite la personne du public présente à poser leurs questions.

1	Aimerait connaître le nombre d'entreprises de flexographie sur pellicule plastique qui existent à la Ville de Montréal en date d'aujourd'hui et sur ce nombre, combien sont non-conformes à la réglementation sur l'assainissement de l'air / Il demande également si Mme Marie-Andrée Mauger sera présente le 10 mars prochain à la séance publique sur la qualité de l'air qui sera tenue par la Commission de l'environnement et de la transition écologique de la Communauté métropolitaine de Montréal
<u>Question de :</u>	
M. Bruce Walker	
<u>Réponse de :</u>	
Mme Émilie Thuillier	

DÉPÔT DE DOCUMENT

À 16 h 07, la présidente d'assemblée fait la lecture de sept questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

1	Without Prejudice Mayor Dorais, Thank you for the email reply to our questions from our Dec 16, 2024, Montreal City Council meeting regarding DEFUNDPOLITICS.CA. In your response, you stated: (Verbatim translation from French to English) “We still, last year, modified certain practices of the past that no longer had their place now.” Respectfully, we seek clarification on the following: 1. What specific revisions were made last year regarding past practices now deemed irrelevant? How have these changes impacted operations? 2. Have there been, or are there, meaningful discussions on defunding politics in Montreal, particularly reducing political spending at City Hall and across all boroughs? 3. May you PROUDLY commit TODAY to presenting a bold plan at the March 20, 2025, meeting to cut MTL City Hall’s political expenditures by at least 50%, with implementation by June 1, 2025? Thank you.
<u>Question de :</u> Joseph Pugliese <i>Non répondue</i>	
2	Could you please provide clarity on the proposed short-term rental changes? ----- Given the news reported by CBC today, the changes will prove disastrous for tourism in the city, my neighbourhood of Ville Marie/Gay Village and will ultimately not successfully drive down rents. For example, as a single home owner, I have spent 10's of thousands of dollars with local companies investing in my primary residence and attracting tourists from around the world to spend money in our beautiful city. As I live in my house this policy will not change my ability to rent or lower my rent to others but it will greatly decrease my secondary income, decrease tourism to a neighbourhood which desperately needs it and increase the costs to visit our city as hotels will increase prices. Never mind the PR nightmare of banning Airbnbs during a trade war with our number one tourism source.
<u>Question de :</u> Frazer Nagy <u>Réponse de :</u> M. Benoît Dorais	
3	Comment est-il possible d'avoir permis une activité commerciale dans le parc Hampstead avec l'ouverture du « Pigeon Café » alors que le règlement de zonage de Hampstead n'autorise aucune activité commerciale incluant les organismes à but non lucratif n'importe sur son territoire ? Merci
<u>Question de :</u> Bryan Dawkins <i>Non répondue</i>	
4	Yesterday the HSR has been announced with connections in the the agglomeration of Montreal, would there be a station in Dorval. Will the agglomeration of Montreal choose to request to cdpqi To bring back the idea of extending the rem to Dorval the same way you wish to build a station in bridge Bonaventure. This connection is a critically missing link as critical as extending the orange line to boie-franc
<u>Question de :</u> Philippe Paré <u>Réponse de :</u> Mme Sophie Mauzerolle	

5	Quebec has 2 sociological problems that I hope that everyone here will help to solve. I am asking you all to present a motion that would hopefully result in 3.33 million Quebecers being invited to raise money peer to peer for their favourite charities as well as volunteer for them or any non profit organizations in Quebec every month in perpetuity. My fundraising concept is now employed by over 500,000 charities around the world. That's what a single volunteer can do! I would like to send the motion to every city and borough represented here. In order to do so, I ask everyone here to send me an email requesting the motion. My email address is MURLEV@GMAIL.COM WHICH OF YOU WILL BE REQUESTING THE MOTION TO BENEFIT EVERY CHARITY AND NON PROFIT ORGANIZATION IN QUEBEC? Please raise your hands.
<u>Question de :</u> Murray Levine	
<u>Non répondue</u>	
6	Feb. 14th the city removed 80% of snow from one side of street, then a snow plow pushed all remaining snow towards the sidewalk, blocking everybodys garage entrance, my poor 86 year old neighbor had to remove the packed snow with a steel shovel, thank god he didnt have a heart attack.
<u>Question de :</u> Michel Brodeur	
<u>Réponse de :</u> Mme Maja Vodanovic	Any one willing to take the blame for this really crazy situation they put the citizens of Montreal WHY
7	Bonjour, récemment par Radio-Canada il a été annoncé que la STM dans l'obligation d'offrir aux REM le plan complété de la refonte de l'Ouest d'ici la fin du mois, pouvez donc nous garantir que la STM va nous offrir ce plan au plutôt possible à la population de l'agglomération de Montréal.
<u>Question de :</u> Jessica Kirkland	
<u>Réponse de :</u> Mme Sophie Mauzerolle	
Les questions 8, 9 et 10 n'ont pas été lues.	

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la Période de questions du public close à 16 h 18. Elle remercie la personne présente et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 16 h 18, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de :</u> M. David Newell en remplacement de M. Georges Bourelle	Arrêt de la fluoration de l'eau et exemple de la Ville de Calgary en 2011 : est-ce que l'Administration va prendre cet exemple et tirer des leçons de cette expérience?
<u>Réponse de :</u> Mme Maja Vodanovic	
<u>Question de :</u> Mme Heidi Ektvedt	Arrêt de la fluoration de l'eau et Avis intérimaire de la Direction de la santé publique (Avis) : pourquoi cet Avis n'a pas été partagé avec les personnes élues avant le vote sur cette question? / Questionne le fait que l'Avis n'était pas joint à la documentation partagée et livrée aux personnes élues avant et lors de l'assemblée sur le vote à cet effet
<u>Réponse de :</u> Mme Maja Vodanovic	DÉPÔT DE DOCUMENT

<u>Question de :</u> M. Michel Gibson	Arrêt sur la fluoration de l'eau et commentaires sur la rencontre qui a eu lieu en amont de l'assemblée portant sur le vote à cet effet
--	---

Non répondue

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la Période de questions des membres du conseil close à 16 h 27 et remercie les élus-es pour leurs questions.

03 – Ordre du jour et procès-verbal

À 16 h 28, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal ».

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CG25 0038

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 février 2025, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG25 0039

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 janvier 2025, à 16 h

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 janvier 2025, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 6 février 2025 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 16 h 28, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, du 1^{er} au 31 janvier 2025.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 janvier 2025.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, du 1^{er} au 31 janvier 2025.

05 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 16 h 28, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Par Mme Maja Vodanovic

- Dépôt d'une réponse de Mme Maja Vodanovic à M. Marc Doret concernant sa question sur l'arrêt de l'approvisionnement des produits utilisés pour la fluoration de l'eau potable, posée lors du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025.

07 – Dépôt

À 16 h 29, la présidente d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

CG25 0040**Dépôt du rapport annuel 2024 de la Ville de Côte Saint-Luc faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du Conseil d'agglomération sur la délégation en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016)**

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2024 de la Ville de Côte Saint-Luc faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du Conseil d'agglomération sur la délégation en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016), et le conseil en prend acte.

07.01

CG25 0041**Dépôt de la résolution CM2501 059 du conseil municipal de la Cité de Dorval - Appui - Mode de transport structurant reliant le centre-ville de Montréal à l'arrondissement de LaSalle**

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose la résolution CM2501 059 du conseil municipal de la Ville de Dorval - Appui - Mode de transport structurant reliant le centre-ville de Montréal à l'arrondissement de LaSalle, et le conseil en prend acte.

07.02

11 - Dépôt de pétitions

À 16 h 40, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

20 – Affaires contractuelles

À 16 h 30, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 16 h 30,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0042

Accorder un contrat de gré à gré à Modellium inc. pour l'entretien du progiciel GPlus relatif à l'application des trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026 pour une somme maximale de 227 075,63 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2025 par sa résolution CE25 0090;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Modellium inc. pour l'entretien du progiciel GPlus relatif à l'application des trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026 pour une somme maximale de 227 075,63 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser la directrice de la Direction de l'évaluation foncière à signer le contrat de services de support à cet effet;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1246665001

CG25 0043

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 085 424,95 \$, taxes et contingences incluses, pour les services de gardiennage et tous les services connexes pour diverses unités d'affaires de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés à Axia Services et Groupe de sécurité Garda SENC (CG23 0191), majorant ainsi le montant total des contrats de 3 877 393,08 \$ à 5 962 818,03 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2025 par sa résolution CE25 0091;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 895 840,86 \$, taxes incluses, pour les services de gardiennage et tous les services connexes pour diverses unités d'affaires de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés à Axia Services (lots 2 et 3) et Groupe de sécurité Garda SENC (lots 1 et 4) (CG23 0191), majorant ainsi le montant total des contrats de 3 877 393,08 \$ à 5 773 233,94 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 189 584,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1258089002

CG25 0044

Approuver un projet de bail d'espace par lequel la Ville de Montréal loue d'Aéroports de Montréal, sans considération monétaire, pour une période de trois ans et un mois, soit du 1^{er} septembre 2022 au 30 septembre 2025, un local situé au 975, boulevard Roméo-Vachon Nord, à Dorval, pour les fins d'installation et d'exploitation d'équipements de télécommunication sur le site de l'aéroport, pour les besoins corporatifs de radiocommunication et de sécurité publique de la Ville, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2025 par sa résolution CE25 0096;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Aéroports de Montréal, sans considération monétaire, pour une période de trois ans et un mois, soit du 1^{er} septembre 2022 au 30 septembre 2025, un local situé au 975, boulevard Roméo-Vachon Nord, à Dorval, pour les fins d'installation et d'exploitation des équipements de télécommunication sur le site de l'aéroport, pour les besoins corporatifs de radiocommunication et de sécurité publique de la Ville, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1258042001

CG25 0045

Accorder un contrat de gré à gré à RCM Modulaires inc. pour la fourniture et la livraison des bâtiments préfabriqués, dans le cadre du projet d'habitations modulaires avec accompagnement (HMA) - Dépense totale de 3 256 009,22 \$, taxes incluses (contrat : 2 960 008,38 \$ + incidences : 296 000,84 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2025 par sa résolution CE25 0101;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à RCM Modulaires inc. pour la somme maximale de 2 960 008,38 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison des bâtiments préfabriqués, dans le cadre du projet d'habitations modulaires avec accompagnement (HMA);
- 2- d'autoriser une dépense de 296 000,84 \$, taxes incluses, à titre d'incidences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1255386001

CG25 0046

Approuver le projet de convention de prêt de local par laquelle la Ville de Montréal prête à l'organisme Festival international de projection illusionniste de Montréal, à titre gratuit, pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} mars 2025, un local au 3^e étage de l'immeuble situé au 2149, avenue du Mont-Royal Est, d'une superficie de 278 mètres carrés, à des fins d'activités culturelles. Le montant total de la subvention immobilière est de 150 000 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2025 par sa résolution CE25 0098;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de prêt de local par lequel la Ville prête au Festival international de projection illusionniste de Montréal, pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} mars 2025, un local au troisième étage de l'immeuble connu comme étant la Caserne 26, sise au 2149, avenue du Mont-Royal Est, d'une superficie de 278 mètres carrés, à des fins d'activités culturelles, sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1245323015

À 16 h 41,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0047

Approuver la permission de passage consentie par le Réseau de Transport Métropolitain (EXO) en faveur de la Ville de Montréal, sur une partie du lot 4 252 528 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située dans le stationnement de la gare Pointe-Claire, dans la Ville de Pointe-Claire, à des fins d'installation d'une conduite d'aqueduc souterraine, moyennant des frais annuels de 4 500 \$, avec indexation, et un montant forfaitaire de 750 \$, taxes incluses, à titre de frais administratifs

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0152;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de permission de passage consentie par le Réseau de Transport Métropolitain (Exo) en faveur de la Ville de Montréal, applicable à compter de la date de l'octroi du contrat à l'entrepreneur de la Ville jusqu'à la fin de l'exploitation, sur une partie du lot 4 252 528 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située dans le stationnement de la gare Pointe-Claire, dans la Ville de Pointe-Claire, à des fins d'installation d'une conduite d'aqueduc souterraine, moyennant des frais annuels de 4 500 \$, avec indexation, et un montant forfaitaire de 750 \$, taxes incluses, à titre de frais administratifs, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de permission;
- 2- d'approuver pour l'année 2025, un virement budgétaire de 5 250 \$ en provenance du Service de l'eau vers le Service de la stratégie immobilière;
- 3- d'approuver pour l'année 2026 et les suivantes, un ajustement annuel récurrent de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière au montant de 5 250 \$, afin d'assurer le paiement de la permission;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1248042002

CG25 0048

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc., pour l'exécution des travaux de réhabilitation du collecteur William, entre le boulevard Robert-Bourassa et l'avenue McGill - Dépense totale de 3 619 491,17 \$, taxes incluses (contrat : 3 016 948,84 \$ + contingences : 452 542,33 \$ + incidences : 150 000 \$) - Appel d'offres public DRE-P24038-198910-C (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0133;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation du collecteur William entre le boulevard Robert-Bourassa et l'avenue McGill, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 016 948,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P24038-198910-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 452 542,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 150 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Excavations Lafontaine inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1245732001

CG25 0049

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de sites pour le traitement ou la valorisation de sols contaminés ainsi que l'élimination des matières résiduelles mélangées à des sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Loïselle inc. et Sanexen services environnementaux inc. (CG23 0193), sans dépense additionnelle / Autoriser une dépense additionnelle de 755 385,75 \$, taxes incluses, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Loïselle inc. majorant ainsi le montant total des contrats de 2 340 316,13 \$ à 3 095 701,88 \$, taxes incluses (CE23 0548 et CG23 0193)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0121;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois pour la fourniture sur demande, de sites pour la valorisation ou le traitement de sols contaminés et l'élimination de matières résiduelles mélangées à des sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre des contrats conclus avec Loïselle inc. et Sanexen services environnementaux inc. (CG23 0193), sans dépenses additionnelles;
- 2- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 755 385,75 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de sites pour la valorisation ou le traitement de sols contaminés et l'élimination de matières résiduelles mélangées à des sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Loïselle inc., (CE23 0548 et CG23 0193), majorant ainsi le montant total des contrats de 1 510 771,50 \$ à 2 266 157,25 \$, taxes incluses ;

Firmes	Zone	Montant initial (taxes incluses)	Dépense additionnelle (taxes incluses)	Montant total majoré (taxes incluses)	Variation de quantités (taxes incluses)	Montant total (taxes incluses)
Loïselle inc. (3 contrats)	Zone NORD AB	573 437,81 \$	286 718,91 \$	860 156,72 \$	129 023,51 \$	989 180,23 \$
	Zone EST AB	344 062,69 \$	172 031,34 \$	516 094,03 \$	77 414,10 \$	593 508,13 \$
	Zone SUD BC sans odeur	593 271,00 \$	296 635,50 \$	889 906,50 \$	133 485,98 \$	1 023 392,48 \$
	Total	1 510 771,50 \$	755 385,75 \$	2 266 157,25 \$	399 923,59 \$	2 666 080,84 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 399 923,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, dont les montants sont indiqués au tableau pour chacun des contrats;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et aux unités d'affaires concernés, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1248365001

CG25 0050

Accorder un contrat à la firme Le Groupe LML Itée, pour les travaux d'implantation d'électricité et d'instrumentation dans des chambres d'aqueduc destinées à la mesure et à la régulation de la pression de l'eau - Dépense totale de 1 736 349,69 \$, taxes incluses (contrat : 1 446 958,08 \$ + contingences : 144 695,80 \$ + incidences : 144 695,81 \$) - Appel d'offres public DRE-P24030-C (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0136;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à la firme Le Groupe LML Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'implantation d'électricité et d'instrumentation à des chambres d'aqueduc destinées à la mesure et à la régulation de la pression de l'eau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 446 958,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P24030-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 144 695,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 144 695,81 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe LML Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1246263004

CG25 0051

Conclure une entente-cadre avec Groupe Intervia, pour des services professionnels en conception et réalisation pour le maintien et la gestion de la mobilité dans le cadre des programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc principal, pour une durée de trois ans avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 1 491 340,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20699 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0143;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois par laquelle le Groupe Intervia inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en conception et réalisation pour le maintien et la gestion de la mobilité dans le cadre des programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc principal, pour une somme maximale de 1 491 340,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20699;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement du Groupe Intervia inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1247631001

À 16 h 42,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0052

Approuver l'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue du locateur Ville de Côte-Saint-Luc, pour un terme de 10 ans débutant le 1^{er} janvier 2025, un espace situé au 6815, chemin de la Côte Saint-Luc, utilisé pour la caserne de pompiers 78 du Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 889 350 \$, non taxable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0153;

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue de la Ville de Côte Saint-Luc, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025, un local d'une superficie de 751,61 mètres carrés (8 084,71 pieds carrés) de l'immeuble situé au 6815, chemin de la Côte Saint-Luc et utilisé pour les besoins de la caserne de pompiers 78 du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal, moyennant un remboursement des frais d'exploitation réels annuels d'environ 88 935 \$; la dépense totale des frais d'exploitation pour le terme représente approximativement 889 350 \$, non taxable;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 24 353 \$, net de taxes, en provenance du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) vers le Service de la stratégie immobilière (SSI) pour l'année 2025;
- 3- d'autoriser un ajustement annuel récurrent de la base budgétaire du SSI au montant de 24 353 \$, net de taxes, en provenance du SGPI pour l'année 2026 et les suivantes;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1244565003

CG25 0053

Accorder un soutien financier totalisant 1 144 812 \$, pour l'année 2025, pour une période de quatre ans, à six villes liées, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité et de la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - MESS-Ville 2024-2029 / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0159;

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 1 144 812 \$ aux villes liées ci-après désignées, pour l'année 2025, couvrant les quatre années financières 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029, pour le montant indiqué en regard de chacune d'elles, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité - Convention MESS- Ville 2024-2029 :

Villes liées	Versement annuel				Soutien total
	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	
Ville de Côte-Saint-Luc	80 193 \$	80 193 \$	80 193 \$	80 193 \$	320 772 \$
Ville Dollard-des Ormeaux	66 467 \$	66 467 \$	66 467 \$	66 467 \$	265 868 \$
Ville de Dorval	30 976 \$	30 976 \$	30 976 \$	30 976 \$	123 904 \$
Ville de Montréal-Est	26 387 \$	26 387 \$	26 387 \$	26 387 \$	105 548 \$

Ville de Pointe-Claire	35 401 \$	35 401 \$	35 401 \$	35 401 \$	141 604 \$
Ville de Westmount	46 779 \$	46 779 \$	46 779 \$	46 779 \$	187 116 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et les villes liées désignées ci-dessus, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1245970004

CG25 0054

Conclure trois ententes-cadres avec les firmes Signalisation GardaWorld s.e.n.c., Teltech Signalisation inc. et Béton Brunet Itée - Division Signalisation, pour des services d'interventions diverses en signalisation routière, pour une durée de 12 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 5 199 688,45 \$, taxes incluses (contrats : 4 521 468,22 \$ + variation des quantités : 678 220,23 \$) - Appel d'offres public 24-20774 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0125;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services d'interventions diverses en signalisation routière, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20774 et au tableau de prix reçus joint;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Signalisation Gardaworld senc	1	1 249 243,62 \$
Teltech Signalisation inc.	2	1 666 223,45 \$
Béton Brunet Itée-Division Signalisation	3	1 606 001,15 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 678 220,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Signalisation Gardaworld senc, Teltech Signalisation inc., Béton Brunet Itée-Division Signalisation;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1259462001

CG25 0055

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 302 519,82 \$, taxes et contingences incluses, pour les services d'entretien ménager au quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien Alphanet inc. (CG22 0023), majorant ainsi le montant total du contrat de 907 559,45 \$ à 1 210 079,27 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0126;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, à compter du 1^{er} avril 2025 et d'autoriser une dépense additionnelle de 275 018,02 \$, taxes incluses, pour un service d'entretien ménager au quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à la firme Service d'entretien Alphanet inc. (CG22 0023), majorant ainsi le montant total du contrat de 907 559,45 \$ à 1 182 577,47 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 27 501,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1257157001

CG25 0056

Autoriser une dépense additionnelle de 460 440,39 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'intégration de la suite bureautique Office 365, dans le cadre du contrat accordé à la firme Les Solutions VICTRIX inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (CG22 0746), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 217 593,43 \$ à 4 678 033,82 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'avenant numéro 2 à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0145;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 460 440,39 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'intégration de la suite bureautique Office 365, dans le cadre du contrat accordé à la firme Les Solutions VICTRIX inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) (CG22 0746), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 217 593,43 \$ à 4 678 033,82 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet d'avenant 2 au contrat à cet effet;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1259563001

À 16 h 45,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0057

Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour les travaux de construction d'un abri permanent pour les deux génératrices mobiles installées au réservoir d'eau potable Châteaufort, situé au 6200, avenue de Darlington - Dépense totale de 1 749 433,39 \$, taxes incluses (contrat : 1 345 717,99 \$ + contingences : 269 143,60 \$ + incidences : 134 571,80 \$) - Appel d'offres public IMM-15930-1 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0142;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à MGB Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de construction d'un abri permanent pour les deux génératrices mobiles situées au réservoir d'eau potable Châteaufort, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 345 717,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15930-1;
- 2- d'autoriser une dépense de 269 143,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 134 571,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de MGB Associés inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1249596003

CG25 0058

Accorder un soutien financier non récurrent de 70 000 \$ au Chantier de l'économie sociale pour l'organisation du Sommet de l'économie sociale qui se tiendra les 14 et 15 mai 2025 à Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0157;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 70 000 \$ au Chantier de l'économie sociale pour la tenue du Sommet de l'économie sociale, les 14 et 15 mai 2025 à Montréal;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1257896001

CG25 0059

Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, pour la période du 16 décembre 2024 au 31 octobre 2025 - Montant estimé de l'entente : 16 140 249,60 \$, taxes, contingences et incidences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0130;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, du 16 décembre 2024 au 31 octobre 2025 pour un montant maximal de 13 450 208 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 345 020,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 345 020,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1257567001

CG25 0060

Exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la conception, la préparation des plans et devis, et la surveillance des travaux de projets de collecteurs d'égouts dans le cadre du contrat-cadre de services professionnels accordé à Stantec Experts-Conseils Itée (CG23 0078)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0146;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'exercer l'option de prolongation pour une durée de 12 mois, sans dépense additionnelle, du contrat-cadre de services professionnels en ingénierie octroyé à la suite de l'appel d'offres public 22-19537 à Stantec Experts-Conseils Itée (CG23 0078).

Adopté à l'unanimité.

20.19 1259911001

CG25 0061

Exercer l'option de la première prolongation de 24 mois et autoriser une dépense additionnelle de 4 145 136,88 \$, taxes incluses, pour le droit d'utilisation d'une solution infonuagique de gestion de l'informatique de l'utilisateur final (EUC/UEM), dans le cadre du contrat accordé à la firme ESI Technologies de l'information inc. (CG21 0218), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 918 074,49 \$ à 11 063 211,37 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0132;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 24 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 4 145 136,88 \$, taxes incluses, pour le droit d'utilisation d'une solution infonuagique de gestion de l'informatique de l'utilisateur final (EUC/UEM), dans le cadre du contrat accordé à la firme ESI Technologies de l'information inc. (CG21 0218), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 918 074,49 \$ à 11 063 211,37 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1259563003

À 16 h 46,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0062

Accorder un contrat de gré à gré à la firme Compugen inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour l'acquisition de 90 licences perpétuelles MS Server pour la virtualisation des serveurs physiques des usines d'eau potable - Dépense totale de 181 797,55 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0131;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la firme Compugen inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour l'acquisition de 90 licences perpétuelles MS Server pour la virtualisation des serveurs physiques des usines d'eau potable, pour une somme maximale de 181 797,55 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 21 janvier 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires - gestion du territoire, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1255035001

CG25 0063

Accorder un contrat à Architecture49 inc. pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de la partie d'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale construits avant 1940 visant la Ville de Montréal-Ouest, pour une période de cinq mois (lot 3) - Dépense totale de 151 131,05 \$, taxes incluses (contrat 143 934,33 \$ + variation de quantités : 7 196,72 \$) - Appel d'offres public 24-20628 (2 soum., 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0193;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Architecture49 inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de cinq mois, le contrat pour les services professionnels de réalisation de la partie d'inventaire des immeubles construits avant 1940 et présentant une valeur patrimoniale visant la Ville de Montréal-Ouest (lot 3), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 143 934,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20628;
- 2- d'autoriser une dépense de 7 196,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Architecture49 inc.;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1249641008

CG25 0064

Accorder un contrat à Provencher Roy + Associés Architectes inc. pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de la partie d'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale construits avant 1940 visant l'arrondissement de Montréal-Nord, pour une période de quatre mois (lot 4) - Dépense totale de 101 815,39 \$, taxes incluses (contrat 96 967,04 \$ + variation de quantités : 4 848,35 \$) - Appel d'offres public 24-20628 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0194;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Provencher Roy + Associés Architectes inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de quatre mois, le contrat pour les services professionnels de réalisation de la partie d'inventaire des immeubles construits avant 1940 et présentant une valeur patrimoniale visant l'arrondissement de Montréal-Nord (lot 4), aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 96 967,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20628;

- 2- d'autoriser une dépenses de 4 848,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Provencher Roy + Associés Architectes inc.;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1249641009

CG25 0065

Accorder un contrat à Luce Lafontaine Architecte pour les services professionnels de réalisation des relevés terrain d'une partie de l'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale de l'agglomération de Montréal visant les territoires d'Anjou, de Saint-Léonard, de Montréal-Est, de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (lot 1), pour une période de quatre mois - Dépense totale de 64055,40 \$, taxes incluses (contrat : 61 005,14 \$ + variation de quantités : 3 050,26 \$) - Appel d'offres public 24-20681 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0195;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Luce Lafontaine Architecte, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de quatre mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation du lot 1 des relevés terrain d'une partie de l'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale de l'agglomération de Montréal visant les territoires d'Anjou, de Saint-Léonard, de Montréal-Est, de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 61 005,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20681;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 050,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantité;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Luce Lafontaine Architecte;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1245449006

CG25 0066

Conclure une entente-cadre avec le Regroupement Stantec/Daoust Lestage Lizotte Stecker pour des services professionnels en aménagement et en ingénierie pour divers projets dans le secteur Assomption, pour une durée de 48 mois avec deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 4 846 272,42 \$, taxes incluses (4 214 149,93 \$ d'honoraires + 632 122,49 \$ de déboursés) - Appel d'offres public 24-20737 (6 soum.) / Autoriser le Directeur des projets d'aménagement urbain à prolonger le contrat pour deux périodes additionnelles de 12 mois, et ce, uniquement si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0196;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 48 mois par laquelle Regroupement Stantec/Daoust Lestage Lizotte Stecker, regroupement de firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en aménagement et en ingénierie pour divers projets dans le secteur Assomption, pour une somme maximale de 4 846 272,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20737;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction des projets d'aménagement urbain à prolonger le contrat pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement du Regroupement Stantec/Daoust Lestage Lizotte Stecker;
- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1256058001

À 16 h 46,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0067

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Excavation E.S.M. inc. pour les travaux de conduites d'eau et d'égout, dans la rue Remembrance entre la 19^e et la 25^e avenue, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 8 704 795,43 \$, taxes incluses (contrat : 7 345 996,50 \$ + contingences : 734 599,65 \$ + incidences : 624 199,28 \$) - Appel d'offres public DRE-P24017-198442-C (12 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0190;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Excavation E.S.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de conduites d'eau et d'égout dans la rue Remembrance, entre la 19^e et la 25^e Avenue dans l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 345 996,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P24017-198442-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 734 599,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 624 199,28 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement d'Excavation E.S.M. inc.;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1246459003

CG25 0068

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure trois ententes-cadres de services professionnels d'ingénierie pour une durée de 48 mois, totalisant une somme maximale de 10 328 252,54 \$, taxes incluses, avec les firmes suivantes : Les Services EXP inc. (contrat 1 : 4 782 444,91 \$, taxes incluses), Regroupement FNX - INNOV inc. | IGF axiom inc. (contrat 2 : 3 431 934,77 \$, taxes incluses) et Lanzate s.e.n.c. (contrat 3 : 2 113 872,86 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (Ponts et Tunnels) et d'aménagement divers avec une option de prolongation de 12 mois chacune - Appel d'offres public 24-20658 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0198;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure trois ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 48 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (ponts et tunnels) et d'aménagements divers, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20658 :

Firmes	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
Les Services EXP inc.	4 782 444,91 \$	1
Regroupement FNX-INNOV inc. et IGF axiom inc.	3 431 934,77 \$	2
Lanzate s.e.n.c.	2 113 872,86 \$	3

- 3- de procéder à une évaluation de rendement des firmes Les Services EXP inc., Regroupement FNX-INNOV inc. et IGF axiom inc. et Lanzate s.e.n.c.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger le contrat pour une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme de 48 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1247231094

CG25 0069**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure une entente-cadre avec la firme Les Services EXP inc., pour des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour des études d'avant-projet, la conception de plans et devis ainsi que la surveillance de travaux dans le cadre du grand projet de réaménagement du PPU Quartier des Gares, pour une durée de 60 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 25 059 171,02 \$, taxes incluses (contrat : 20 079 463,95 \$ + variation de quantités : 2 007 946,40 \$ + déboursés : 1 405 562,48 \$ + indexation : 1 566 198,19 \$) - Appel d'offres public 24-20667 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0199;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois, par laquelle Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour des études d'avant-projet, la conception de plans et devis ainsi que la surveillance de travaux dans le cadre du grand projet de réaménagement du PPU Quartier des Gares, pour la somme maximale de 20 079 463,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20667;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 007 946,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 405 562,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de déboursés;
- 5- d'autoriser une dépense de 1 566 198,19 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation des taux horaires;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Les Services EXP inc.;
- 7- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger le contrat pour une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 60 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 8- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1247231072

CG25 0070

Exercer l'option de prolongation prévue à l'entente-cadre conclue avec la firme WSP Canada inc. pour les services professionnels de conception en aménagement et en ingénierie dans le cadre de divers projets d'envergure, jusqu'au 27 septembre 2025, avec un ajustement des taux horaires selon l'indice des prix à la consommation, sans dépense additionnelle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0197;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'exercer l'option de prolongation prévue à l'entente-cadre conclue avec la firme WSP Canada inc. pour les services professionnels de conception en aménagement et en ingénierie dans le cadre de divers projets d'envergure, jusqu'au 27 septembre 2025, avec un ajustement des taux horaires selon l'indice des prix à la consommation, sans dépense additionnelle.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1256707001

CG25 0071

Conclure une entente de gré à gré avec sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de Services publics et approvisionnement Canada, pour des services professionnels en juricomptabilité pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, pour un montant maximal de 1 000 000 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'entente à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0200;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente de gré à gré avec sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de Services publics et Approvisionnement Canada, pour les services professionnels en juricomptabilité pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, pour un montant maximal de 1 000 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet d'entente de service entre la Ville de Montréal et sa Majesté le Roi du Chef du Canada, établissant les termes et conditions de l'entente de service;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer ledit projet d'entente;
- 4- d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1246716010

À 16 h 47,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.33 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0072

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 142 196 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3931,5 mètres carrés, sur lequel sont érigées deux bâtisses sises au 2230, avenue Lionel-Groulx et au 2235 à 2247, rue Delisle, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de dix ans, soit du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2035, moyennant une rente annuelle de 5 520 \$ / La rente annuelle consentie représente une subvention d'un minimum de 2 070 000 \$ pour la période de la prolongation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0210;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 142 196 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3931,5 mètres carrés, sur lequel sont érigées deux bâtisses sises au 2230, avenue Lionel-Groulx et au 2235 à 2247, rue Delisle, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de dix ans, soit du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2035, moyennant une rente annuelle de 5 520 \$, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention d'un minimum de 2 070 000 \$ pour la période de la prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1249920006

CG25 0073

Approuver le projet d'entente entre la Société canadienne pour la conservation de la nature (SCCN) et la Ville de Montréal relative au versement d'une contribution financière maximale de 2 000 000 \$, par la SCCN, pour la réalisation du projet d'acquisition et de protection de la propriété Hypertec Immobilier inc.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0202;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente entre la Société canadienne pour la conservation de la nature (SCCN) et la Ville de Montréal relatif au versement d'un soutien financier de 2 000 000 \$, par le SCCN, pour la réalisation du projet d'acquisition et de protection de la propriété Hypertec Immobilier inc.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1248168010

CG25 0074

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation du Troisième Type (Montréal) pour la propriété située aux 600, 610 et 620 rue Guy, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constituée du lot 1 852 151 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 30 ans, soit à partir du 11 juin 2040 jusqu'au 10 juin 2070, dont la rente annuelle sera de 4 600 \$ / La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 2 150 000 \$ pour la période de la prolongation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0206;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte de modification de l'emphytéose conclue entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation du Troisième Type (Montréal) pour la propriété sise au 600, 610 et 620 rue Guy, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constituée du lot 1 852 151 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 939 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 30 ans, soit à partir du 11 juin 2040 jusqu'au 10 juin 2070, dont la rente annuelle sera de 4 600 \$, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 2 150 000 \$ pour la période de la prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel et, que de l'avis du Service de la stratégie immobilière, la Coopérative d'habitation du Troisième Type (Montréal) ait obtenu une confirmation de financement satisfaisante;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1246462005

30 – Administration et finances

À 16 h 48, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 16 h 48,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0075

Modifier divers règlements d'emprunt afin de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé

Vu les articles 544 et 564 de la loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre c-19);

Attendu que l'objet des règlements énumérés à l'annexe a - liste des règlements modifiés, jointe au présent dossier décisionnel, a été réalisé selon ce qui était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des affaires municipales et de l'habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe a pour ajuster les montants de l'emprunt;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2025 par sa résolution CE25 0107;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de modifier chacun des règlements énumérés à l'annexe a par le remplacement des montants de l'emprunt décrété par ces règlements par les montants indiqués sous la colonne « ville emprunt (b) » de l'annexe a.
- 2- d'informer le ministère des affaires municipales et de l'habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe a ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution.
- 3- de demander au ministère des affaires municipales et de l'habitation d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe a.
- 4- de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministère des affaires municipales et de l'habitation.

ANNEXE A LISTE DES RÈGLEMENTS MODIFIÉS

GDD 1247567038

Adopté à l'unanimité.

30.01 1247567038

CG25 0076

Proposer au conseil municipal d'accepter le changement d'affectation des parcs locaux Gouin-Le Mesurier, du Beau-Bois et Martin, situés dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin qu'ils fassent partie officiellement du parc-nature du Bois-de-Saraguay

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0212;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de proposer au conseil municipal d'accepter le changement d'affectation des parcs locaux Gouin-Le Mesurier, du Beau-Bois et Martin, situés dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin qu'ils fassent partie officiellement du parc-nature du Bois-de-Saraguay.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1240683002

CG25 0077

Adopter l'avis de l'agglomération de Montréal qui sera transmis à la Communauté métropolitaine de Montréal relativement au second projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé en application de l'article 56.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0213;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'adopter l'avis de l'agglomération de Montréal joint au présent dossier décisionnel relativement au second projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) le 30 septembre 2024 (résolution CC24-048);
- 2- de transmettre cet avis à la CMM d'ici le 28 février 2025, en application de l'article 56.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1247154002

CG25 0078

Adopter le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-6 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0217;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le document d'accompagnement nommé « Tableau indicatif des modifications (Affectations - Densité - PPRLPI) » du Règlement RCG 14-029-6 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1253422001

CG25 0079

Adopter le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-7 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0218;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le document d'accompagnement nommé « Tableau indicatif des modifications (PRMHH) » du Règlement RCG 14-029-7 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

30.05 1253422002

À 16 h 49,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0080

Approuver le projet d'acte final par lequel Bombardier inc. cède à la Ville de Montréal (Ville) tous ses droits, titres et intérêts dans les lots 1 498 376 et 4 432 394 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et par lequel la Ville cède à Bombardier inc. le lot 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en échange duquel Bombardier consent une servitude d'aménagement et de maintien à des fins de piste cyclable, d'une largeur de 20 mètres, sur une partie des lots 6 434 112, 1 707 049 et 6 434 113 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et une servitude d'égout pluvial et sanitaire, sur une partie des lots 6 434 113, 6 434 111 et 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans considération et sans soulte

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0223;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le projet d'acte final par lequel Bombardier cède à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans les lots 1 498 376 et 4 432 394 et par lequel la Ville cède à Bombardier inc. le lot 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en échange duquel Bombardier consent à la Ville une servitude d'aménagement et de maintien à des fins de piste cyclable, d'une largeur de 20 mètres, sur une partie des lots 6 434 112, 1 707 049 et 6 434 113 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et une servitude d'égout pluvial et sanitaire, sur une partie des lots 6 434 113, 6 434 111 et 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans considération et sans soulte, pour tout volet qui relève de sa compétence.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1259880001

CG25 0081

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre de la mesure 1.4 du Plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire du MAMH, de manière à réaliser certains travaux liés à la révision du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0226;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de manière à réaliser certains travaux liés à la révision du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1257154001

CG25 0082

Approuver le programme d'activités 2025 des commissions permanentes du conseil d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0224;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2025 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Consultation publique sur la politique de développement culturel

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Exode urbain et ses politiques publiques – (Motion CM22 0136) (Séance de travail)

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Étude publique - Bilan du Plan climat 2020-2030 de la Ville - Faits saillants
- Étude publique - Bilan - Plan directeur de gestion des matières résiduelles – (emphasis sur le bilan de la réglementation sur la distribution des articles publicitaires et le bilan de la réglementation relative aux articles à usage unique)

Commission sur l'examen des contrats

- En continu : Étude des contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM23 0447 et CG23 0205)

Commission sur les finances et l'administration

- Consultation prébudgétaire 2026
- Sources de financement du transport collectif spécifique aux municipalités (Séance de travail)
- Rapport 2024 Vérificatrice générale (Séance de travail)

Commission sur l'inspecteur général

- En continu : Étude des rapports de l'inspectrice générale

Commission sur le transport et les travaux publics

- Présentation du rapport de recherche de la Table de groupes de femmes de Montréal sur la mobilité des femmes en situation de handicap (Séance de travail)
- Présentation du Service des infrastructures du réseau routier sur la planification des chantiers (Séance de travail)
- Présentation sur les opérations de déneigement et sur la Politique de déneigement par le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (Séance de travail)

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

La Commission est active lorsqu'une modification est demandée au Schéma

Commission de la sécurité publique

- Assemblée publique - Projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'agglomération de Montréal 2025-2034
- Assemblée publique - Politique sur les interpellations policières révisée du Service de police de la Ville de Montréal
- Assemblée publique - Rapport annuel 2024 du Service de police de la Ville de Montréal
- Assemblée publique - Rapport des activités 2024 du Service de sécurité incendie de Montréal
- Assemblée publique - Bilan de l'état de préparation de l'agglomération de Montréal en matière de sécurité civile.

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1259902001

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 16 h 49, la présidente d'assemblée appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CG25 0083

Avis de motion et dépôt - Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements (RCG 15-013)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements (RCG 15-013) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1247567038

CG25 0084

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles et les travaux préparatoires requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles et les travaux préparatoires requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1258399001

CG25 0085

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires de salles de spectacle indépendantes de moins de 1 000 places

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires de salles de spectacle indépendantes de moins de 1 000 places », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1247016001

45 – Règlement de la Société de transport de Montréal

À 16 h 50, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Règlement de la Société de transport de Montréal ».

À 16 h 50,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 45.01 à 45.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0086

Approuver le Règlement R-220 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 39 743 345 \$ pour financer le projet « Programme de rehaussement et d'entretien périodique - Technologies Bus (PREP-TB) » pour un terme de cinq ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2025 par sa résolution CE25 0109;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-220 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 39 743 345 \$ pour financer le projet « Programme de rehaussement et d'entretien périodique - Technologies Bus (PREP-TB) » pour un terme de cinq ans, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1245491004

CG25 0087

Approuver le Règlement R-223 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 62 530 793 \$ pour financer le projet « Programme de rehaussement et d'entretien périodique - Technologies Métro - phase 2 (PREP-TM2) » pour un terme de cinq ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2025 par sa résolution CE25 0110;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-223 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 62 530 793 \$ pour financer le projet « Programme de rehaussement et d'entretien périodique - Technologies Métro - phase 2 (PREP-TM2) », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.02 1245491005

CG25 0088

Approuver le Règlement R-224 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 25 696 236 \$ pour financer le programme d'entretien périodique et d'adaptation OPUS - Phase 3 (PEPA3 OPUS) / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2025-2034

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2025 par sa résolution CE25 0111;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le Règlement R-224 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 25 696 236 \$ pour financer le programme d'entretien périodique et d'adaptation OPUS - Phase 3 (PEPA3 OPUS), le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2025-2034.

Adopté à l'unanimité.

45.03 1245491006

51 – Nomination / Désignation

À 16 h 50, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

CG25 0089

Nomination à la Société de transport de Montréal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de nommer Mme Catherine Boucher à titre de membre désignée de la clientèle du transport collectif (membre âgée de moins de 35 ans) au conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, pour une durée de quatre ans, en remplacement de Mme Claudia Lacroix Perron.

Adopté à l'unanimité.

51.01

À 16 h 51, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, remercie les membres du conseil pour leur collaboration, ainsi que les différentes équipes ayant participé à la tenue de ce conseil. Puis, elle souhaite une bonne soirée à tous et toutes et donne rendez-vous le mois prochain.

Nancy Blanchet
PRÉSIDENTE

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE